drone-spot

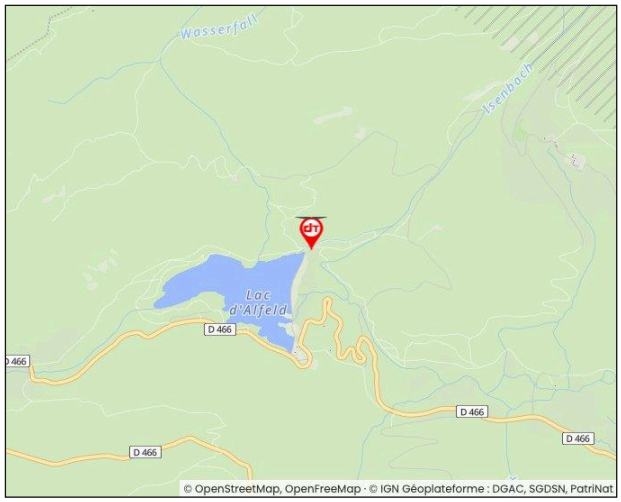
# FICHE DE VOL

Générée le 18 novembre 2026

# Le Lac d'Alfeld à Sewen

Eau · Haut-Rhin

| | |
|---|---|
| **Coordonnées GPS** | 47.81877, 6.87411 |
| **Altitude** | 615 m |
| **Hauteur maximale** | 120 m max |
| **Accès** | Accès direct en voiture |
| **Aérodrome le plus proche** | La Tête Des Champs Altiport<br>11 km, direction N · spot 355 m plus bas |
| **Référence du spot** | 313533 |




Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

## Soleil (heures locales, UTC+01:00)

| Jour | Aube | Lever | Coucher | Crépuscule | Durée du jour | Heure dorée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Mer. 18 nov.** | 07:09 | 07:43 | 16:53 | 17:27 | 9 h 09 | 07:43–08:31 · 16:04–16:53 |
| **Jeu. 19 nov.** | 07:10 | 07:44 | 16:52 | 17:26 | 9 h 07 | 07:44–08:33 · 16:03–16:52 |
| **Ven. 20 nov.** | 07:11 | 07:46 | 16:51 | 17:25 | 9 h 04 | 07:46–08:35 · 16:01–16:51 |

## Aérodromes à proximité

| Aérodrome | Type | Distance | Altitude |
|---|---|---|---|
| La Tête Des Champs Altiport | Aérodrome | 11 km, direction N | 970 m |
| Ramonchamp ULM | Aérodrome | 12 km, direction NO | 577 m |
| Aérodrome de Belfort Chaux | Aérodrome | 13 km, direction S | 417 m |

## Description

Le lac d'Alfeld est un lac de barrage qui se trouve dans le Haut-Rhin sur la commune de Sewen, sur le versant oriental du ballon d'Alsace. La retenue a une superficie d'environ 10 hectares. Le lac est dû à l'érosion glaciaire puis un barrage a été construit par les Allemands en 1883. Le lac est une réserve d'eau en cas de pénurie pour les rivières de la vallée de la Doller1. Le nom « Alfeld » provient du nom du pâturage qui fut à la place même du lac actuel. Situation Le lac d'Alfeld occupe une cuvette creusée par un ancien glacier et bordée par une moraine impressionnante qui domine la vallée de Sewen. On y accède en voiture par la départementale 466, à 3 km du village de Sewen en direction du ballon d'Alsace, à pied en 1 h 30 depuis la place de l'église de Sewen.

**Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.**

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=313533

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

# Préparer le vol

## Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

## Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

*Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.*

## Liens utiles

**Carte des zones UAS autour du spot :** https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=47.81877&lon=6.87411
**Bibliothèque du télépilote :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
**Guide DGAC de la catégorie ouverte :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
**Enregistrement et formation (AlphaTango) :** https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
**NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) :** https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

## Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.